

CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 29 avril 2010

Compte-rendu

LIGNE DE TRÉSORERIE - CHOIX DE L'ORGANISME ET AUTORISATION DE SIGNATURE

M. HUGUES, Adjoint, responsable de la commission Finances, rappelle qu'une ligne de trésorerie peut être ouverte dans un établissement bancaire. En cas de besoin, cet établissement s'engage à débloquer la somme demandée par la commune, dans la limite du montant global attribué.

Une demande de financement de 100 000 € a été faite auprès de la Caisse d'Épargne et du Crédit Agricole.

Il présente au conseil municipal les deux propositions

| | Caisse Epargne | Crédit Agricole |
|---------------------------------|-----------------------|------------------------|
| . montant | 100 000 € | 100 000 € |
| . durée | 12 mois | 12 mois |
| . taux | Eonia + 0.90 % | Eonia + 0.95 % |
| . frais de dossier | néant | néant |
| . intérêts payables | mensuellement | Trimestriellement |
| . commission de non-utilisation | Néant | Néant |

Le Conseil municipal retient les propositions de la Caisse d'Épargne pour la ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 €.

Le Maire est autorisé à signer le contrat correspondant et tout document s'y rapportant.

MULTI ACCUEIL LE JARDIN AUX CÂLINS - CONVENTION AIDE A L'INVESTISSEMENT CONCLUE AVEC LA CAF DE ROANNE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme DEMEURE BESSON, Première Adjointe, Responsable de la Commission Enfance, Scolarité, Affaires sociales, rappelle que la Caisse d'Allocations Familiales participe à hauteur de 164 000 € au financement des travaux d'extension du multi-accueil.

Cette décision a été entérinée par la Commission sociale du Conseil d'administration de la CAF lors de sa séance du 2 février 2010.

Afin de finaliser ce financement, une convention doit être signée avec la CAF de Roanne.

Mme DEMEURE BESSON présente la convention au Conseil municipal et lui demande de bien vouloir autoriser M. le Maire à la signer. Elle précise que les travaux devront être terminés au 31 décembre 2012. La convention prendra fin au plus tard le 31 décembre 2013.

Le Conseil municipal accepte les termes de la convention qui lui est présentée et autorise M. THIVEND à signer le document établi en deux exemplaires.

EXTENSION BÂTIMENT ST MARTIN DE BOISY - APPROBATION DES TRAVAUX

M. le Maire rappelle au Conseil municipal le projet qui lui a été présenté et qu'il a approuvé lors de la réunion du 26 février dernier concernant l'extension du bâtiment communal.

La déclaration préalable, pour une surface hors-œuvre nette de 12.60 m², a été délivrée le 25 mars 2010.

M. THIVEND présente le détail des travaux dont le montant total hors taxes est de 19 973.03 €.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces travaux et à mandater les dépenses correspondantes dans la limite du montant hors taxes.